

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 16 (1928)

Heft: 278

Artikel: La quinzaine féministe : pastorat féminin. - Pro familia. - Le certificat pré-nuptial. - Une protestation des contribuables lucernoises

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-259407>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE Mouvement Féministe

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Paraissant à Genève tous les quinze jours le vendredi

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—
ETRANGER... » 8.—
Le Numéro.... » 0.25

DIRECTION ET RÉDACTION

M^{lle} Emilie GOURD, Pregny

Compte de Chèques I. 943

ADMINISTRATION

M^{lle} Marie MICOL, 14, r. Micheli-du-Crest

ANNONCES

12 insert. 24 insert
La case, Fr. 45.— 80.—
2 cases, » 80.— 160.—
La case 1 insertion: 5 Fr.

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE: La quinzaine féministe: E. Gd. — A propos des institutrices mariées. — En marge des Jeux Olympiques d'hiver, le féminisme aux Jeux Olympiques: Helly Cozzonis. — De ci, de là... — *In Memoriam*: M^{me} Anna Bugge-Wicksell; M. Yves Guyot: E. Gd. — Notre bibliothèque: *Erziehung zum Frieden; Die Schweizerfrau im Frauenwerk*. — Saffa: les réunions plénières des 3 et 4 mars. — Carnet de la Quinzaine. — *Feuilleton*: « Mon Bonheur en ce monde » (avec deux illustrations): Jeanne VUILLIOMENET.

La Quinzaine féministe

Pastorat féminin. — Pro Familia. — Le certificat prénuptial. — Une protestation des contribuables lucernoises.

La question si délicate du pastoral féminin étant de nouveau à l'ordre du jour d'une Commission du Consistoire de l'Eglise nationale protestante de Genève, les débats du corps directeur de cette Eglise ne sauront tarder beaucoup, et auront probablement lieu dans le courant de ce mois. On nous affirme d'ailleurs qu'ils ne porteront pas sur le pastoral féminin intégral, mais plutôt sur la création de postes d'auxiliaires de paroisse, qui n'exerceraient pas toutes les fonctions du ministère. Au reste, le Consistoire lui-même ayant été renouvelé depuis le printemps dernier, il est difficile de faire d'avance des pronostics sur l'accueil que rencontrera cette proposition. Les idées ont-elles marché depuis une année? les prédications de M^{lle}

Bard, en qualité de « proposante » dans plusieurs paroisses, où elle a produit une forte impression, ont-elles amené le revirement de nombreux esprits? l'opinion publique, encore très hésitante et craintive le printemps dernier, est-elle devenue plus favorable au pastoral féminin? les femmes électrices dans l'Eglise se rendent-elles compte de la responsabilité qu'elles possèdent dans ces circonstances? Autant de questions auxquelles il est difficile de répondre d'avance.

En tout cas, l'initiative prise par trois Associations féminines genevoises (Association des femmes universitaires, Union des Femmes et Association pour le Suffrage féminin) de faire parler à Genève M^{lle} Rosa Gutknecht, pasteur suffragant à Zurich, a été extrêmement heureuse, en posant devant la conscience de chacun cet important problème. Public nombreux et attentif, parmi lequel se remarquaient des pasteurs, des membres du Consistoire, des conseillers et des conseillères de paroisse; exposé intéressant et clair; discussion très large et très élevée; personnalité sympathique de la conférencière; tout



Retour d'école

Dessins d'Elisabeth de Stoutz
reproduit d'après « Mon bonheur en ce monde »

(Voir article, page 35).



à concourir à faire de cette séance un succès. M^{lle} Gutknecht a d'abord donné sur le pastorat féminin en Suisse allemande, et notamment à Zurich, quelques indications tout à fait neuves pour son auditoire, montrant comment elle-même et sa collègue, M^{lle} Pfister, ont été, une fois leurs études universitaires terminées, consacrées au ministère, tout comme leurs collègues masculins; comment elles exercent les mêmes fonctions qu'eux, mais ne peuvent pas être pasteurs en titre, parce qu'une modification constitutionnelle, qui n'est jamais intervenue, serait nécessaire pour cela. Et se basant sur ses expériences de huit années d'un ministère, complet de fait si ce n'est de titre (cure d'âmes, prédication, catéchisme, mariages, baptêmes, enterrements, Cène), M^{lle} Gutknecht a facilement démontré comment tombent devant la réalité des faits les objections des esprits timorés ou réfractaires; elle a naturellement d'abord, et en bonne exégète, facilement réfuté les fameux arguments de saint Paul; en femme de cœur, elle a tiré des exemples de son travail quotidien des cas frappants, et surtout en chrétienne, qui a senti vibrer en elle la voix intérieure, elle a défendu le droit de l'être humain, de la femme comme de l'homme, de répondre à cet appel de la vocation.

Nous croyons pour notre part que là se résume toute la question. Nous pensons certes que la femme peut rendre à l'Eglise d'inappréciables services. Mais nous estimons qu'il s'agit ici de quelque chose de plus haut, de plus beau, de plus frappant, que d'une collaboration sociale ou religieuse de la femme à l'œuvre de l'Eglise. Il s'agit de la *vocation*, dans le sens pleinement mystique de ce mot. Car, s'il est vrai que l'Esprit souffle où il veut, il peut souffler sur la femme aussi. Et la vocation ainsi comprise est chose trop rare, trop sacrée même, dirons-nous, pour que l'Eglise qui refuse de la reconnaître, qui nie à un être humain, quel qu'il soit, son droit imprescriptible de répondre à cet appel, ne s'appauvrisse ni ne se dessèche pas misérablement par ce refus.

* * *

La semaine où paraît ce numéro-ci du *Mouvement* est une semaine consacrée, à Genève, à la famille. Conférences, prédications, causeries, articles de presse, concourront, dans les milieux les plus divers, à marquer l'importance de la famille dans notre organisation sociale et morale, à éveiller chez les chefs de famille le sentiment de leurs responsabilités, et à grouper toutes les bonnes volontés désireuses de travailler dans ce même sens. Une nouvelle Association vient même de se former à cet effet sous le nom de *Pro Familia*, avec un programme d'activité morale et sociale des plus intéressants, qui accueille tous les amis de la famille, sans distinction, et sur la base de la plus large tolérance politique et religieuse.

Nous pensons utile de faire connaître ce mouvement à nos lectrices, non seulement parce que les femmes sont peut-être plus encore directement que les hommes intéressées à la défense de la famille, mais aussi parce que la nouvelle Association leur a fait une place beaucoup plus large que ce n'est parfois le cas dans des groupements de ce genre. Et ce sont choses qu'il importe de signaler toutes les fois qu'il nous arrive de les rencontrer sur notre chemin.

* * *

C'est toucher à un ordre d'idées relativement rapproché que de mentionner la proposition faite à la Chambre française par M. le professeur Pinard, et qui a soulevé une vive opposition, d'instituer un certificat prénuptial obligatoire. On sait qu'il est des pays où pareille disposition rencontre au contraire un accueil favorable; mais en France, où ce problème n'avait pas été encore étudié à fond, c'était sans doute se faire beaucoup d'illusions que de se représenter qu'une Chambre, uniquement hantée de préoccupations électorales, allait avaler du coup cette bouchée un peu grosse pour son appétit! Nous aurons sans doute l'occasion de revenir sur ce sujet, mais ce que l'on peut signaler dès aujourd'hui, c'est que c'est l'idée d'obligation, d'une application pratique si difficile, et qui risque de pousser à l'union libre les récalcitrants, qui rencontre le gros de l'opposition. Et, d'autre part, si cet examen médical prénuptial reste facultatif, servira-t-il à ceux qui en auraient le plus grand besoin? Le problème est extrêmement complexe.

* * *

Nous recevons communication d'une initiative très intéressante prise à Lucerne par des femmes contributables, payant l'impôt sur leur seule fortune ou sur leur seul gain. Elles ont adressé au Conseil d'Etat comme au Conseil municipal de la ville de Lucerne une pétition signée par 1245 d'entre elles, et dont voici le passage essentiel:

D'après les rôles de l'impôt de 1927, il existe dans la ville de Lucerne 6462 femmes contributables, qui paient au total une somme de 617.000 francs en impôts cantonaux et municipaux. Ces femmes n'ont aucun droit à être consultées sur l'emploi de cette somme importante et n'exercent aucun contrôle sur son administration. Elles ne font que payer, et leur situation vis-à-vis de l'Etat est la même que celles d'enfants mineurs ou d'hommes légalement interdits. Bien que par leurs revenus, et par leurs gains, elles aient, depuis des années, fourni plusieurs millions aux ressources cantonales et municipales, elles ne possèdent ni le droit de voter, ni celui d'être représentées dans les organismes officiels. Et bien qu'elles apportent à la communauté une somme de travail utile, bien qu'elles soient économiquement indépendantes, et méritent d'être traitées comme des citoyens responsables, lorsqu'elles tentent de faire valoir leurs vœux sur un sujet qui leur tient spécialement à cœur, elles ne rencontrent en général pas le moindre assentiment.

Les signataires, contributables de Lucerne, ainsi que nombre d'autres femmes, estiment que leur situation vis-à-vis de la chose publique non seulement les désavantage injustement, mais encore ne correspond plus à l'esprit des temps actuels. Par conséquent, elles demandent instamment à nos autorités de leur reconnaître le droit de faire entendre leur opinion, et de leur réserver une représentation dans les Commissions officielles qui ont spécialement à s'occuper de la situation des femmes et des enfants, désignant entre autres les institutions et Commissions suivantes:

1. Affaires scolaires, assistance scolaire. — 2. Tutelles. — 3. Assistance publique. — 4. Hygiène publique, Commission de l'Hôpital cantonal. — 5. Commission de surveillance du pénitencier. — 6. Commission de surveillance de l'Asile des aliénés de Saint-Urban. — 7. Commission de surveillance des apprentissages. — 8. Tribunaux de prud'hommes. — 9. Office cantonal de conciliation. — 10. Commission de surveillance de l'Asile communal et de l'orphelinat.

D'autre part, nous écrit-on encore, une pétition qui tend au même but a été, sur l'initiative de la Ligue des femmes catholiques, adressée simultanément aux autorités cantonales et communales lucernoises. Cette pétition a été signée non seulement par les Sections du canton et de la ville de cette Ligue, mais aussi par les Sections de la Société d'Utilité publique des femmes suisses, et par l'Union féministe de Lucerne.

Nous applaudissons des deux mains à cette démarche, et félicitons ses initiatrices de l'avoir placée sur la base du paiement de l'impôt, mettant ainsi le doigt sur la plaie de l'injustice que nous subissons, et sans s'embarrasser de considérations sentimentales sur le rôle social et altruiste des femmes. Ce qui nous étonne seulement, c'est qu'une démarche de si pure essence suffragiste ait été acceptée par des femmes qui, à ce que l'on nous a raconté, se déclarent d'autre part antisuffragistes: quelle conception complètement erronée se font-elles donc de notre revendication? Au fond, et comme dans bien d'autres cas, c'est ici le mot qui effraie; et celles qui se défendent le plus d'être des nôtres prouvent de la sorte que, malgré tout, si elles ne portent pas encore notre étiquette, elles admettent au fond d'elles-mêmes que nous avons fait justice avec nous.

E. Gd.

A propos des institutrices mariées

N. D. L. R. — Les lignes que nous avons publiées dans notre précédente chronique de quinzaine sur l'offensive qui semble se préparer dans le canton de Vaud contre les institutrices mariées, nous ont amené plusieurs lettres sur ce sujet, si discuté même parmi les féministes. Nous publions ci-après un fragment de celle que nous adresse M. le pasteur Roger Bornand, l'un des fondateurs de notre journal:

.. Il ne convient pas de laisser une femme mariée, dont le traitement du mari (instituteur) suffit à l'entretien du ménage, garder sa place. J'espère bien que la loi vaudoise verra le jour, et il y a longtemps que je l'attends. Il y a tant de femmes sans position sociale: